



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le mercredi 31 mars 2010 — N° 101**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Yvon Vallières**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 9 h 45.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Bolduc (Jean-Talon) fait une déclaration concernant la Journée de sensibilisation de la Société québécoise de la schizophrénie.

---

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration concernant Mme Suzanne Faucher.

---

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration concernant M. Carey Ashton.

---

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration concernant M. Jacques Morency.

---

M. Bonnardel (Shefford) fait une déclaration concernant Mme Joanne Lalumière.

---

**31 mars 2010**

---

M. Huot (Vanier) fait une déclaration concernant la compagnie *Immostar*.

\_\_\_\_\_

M. Ferland (Ungava) fait une déclaration concernant le lancement de la campagne « Vitamine tes études ».

\_\_\_\_\_

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration concernant M. Charles-Olivier Bisson

\_\_\_\_\_

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration concernant le Conseil Sainte-Marie 3258 des Chevaliers de Colomb.

\_\_\_\_\_

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant Mme Élisabeth Carrier.

\_\_\_\_\_

À 9 h 56, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 10 h 09.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

**Dépôts de documents**

M. le président dépose :

Les prévisions budgétaires 2010-2011 et le rapport financier préliminaire 2009-2010 du Directeur général des élections;

(Dépôt n° 1157-20100331)

Les prévisions budgétaires 2010-2011 et le rapport financier préliminaire 2009-2010 de la Commission de la représentation électorale.

(Dépôt n° 1158-20100331)

**Dépôts de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique sont déposés :

— le premier, extrait d'une pétition signée par 457 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Doyer (Matapédia);

(Dépôt n° 1159-20100331)

— le deuxième, extrait d'une pétition signée par 474 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme Richard (Duplessis);

(Dépôt n° 1160-20100331)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Curzi (Borduas) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 305 citoyens et citoyennes de la circonscription de Charlevoix, concernant le Projet de règlement modifiant le régime pédagogique et le calendrier scolaire.

(Dépôt n° 1161-20100331)

---

**31 mars 2010**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,  
M. Diamond (Maskinongé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 101 citoyens et citoyennes de la Mauricie,  
concernant le Programme d'exonération financière pour les services d'aide  
domestique.

(Dépôt n° 1162-20100331)

\_\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,  
M. Marceau (Rousseau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 371 citoyens et citoyennes du Québec,  
concernant une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction.

(Dépôt n° 1163-20100331)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement,  
M. Charest, premier ministre, dépose :

Une copie du tableau des gains pour un couple ayant deux enfants et deux  
revenus de travail en considérant l'impact des mesures du gouvernement du  
Québec et du gouvernement fédéral; ainsi qu'une copie du tableau des gains pour  
une personne vivant seule en considérant l'impact des mesures du gouvernement  
du Québec et du gouvernement fédéral.

(Dépôt n° 1164-20100331)

À la demande de M. le président, M. Deltell, chef du deuxième groupe  
d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

**Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane), Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie), M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la réussite sportive exceptionnelle de M. Luc Robitaille, comme hockeyeur et membre du Temple de la renommée du hockey.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Drainville (Marie-Victorin), M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le mois de sensibilisation au cancer qui se déroule tout le mois d'avril sous le thème *Ensemble pou vaincre le cancer*.

QU'elle rappelle qu'il s'agit de la première cause de mortalité au Québec et qu'environ 40 % des Québécois en seront atteints au cours de leur vie.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 58, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines;

---

M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin d'approuver les projets de rapports rédigés à la suite des auditions de la Commission des transports du Québec et du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

---

Du consentement de l'Assemblée, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE suite à une entente entre les députés ministériels et les députés de l'opposition, l'Assemblée procède à l'étude et l'adoption des crédits provisoires 2010-2011 conformément aux dispositions de l'article 87, alinéa 1, paragraphe 4.1° et des articles 280 et 281 de notre Règlement et ce, selon les modalités suivantes :

QUE, dès l'appel des affaires du jour, l'Assemblée se constitue en commission plénière et procède à l'étude des crédits provisoires de la manière suivante :

QUE, pour une durée de 1 heure, la présidente du Conseil du trésor, échange avec les députés de l'opposition;

**31 mars 2010**

---

QUE dès après et pour une durée de 1 heure, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, échange avec les députés d'opposition;

QUE par la suite, la commission plénière suspende ses travaux jusqu'à 15 heures;

QUE dès 15 heures, la commission plénière reprennent ses travaux et pour une durée de 1 heure, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, échange avec les députés d'opposition;

QUE dès après, et pour une durée de 1 heure, le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, échange avec les députés d'opposition;

QU'ensuite, et pour une durée de 1 heure, le ministre de la Santé et des Services sociaux échange avec les députés d'opposition;

QU'immédiatement au terme de cet échange, le président de la commission plénière mette aux voix le quart des crédits pour l'année financière 2010-2011;

QU'ensuite, le président de la commission plénière fasse rapport à l'Assemblée et que celle-ci se prononce sans débat sur ledit rapport puis sur le projet de loi de crédits qui y fait suite, le tout conformément au premier alinéa de l'article 281 du Règlement;

QU'enfin, et ce conformément au deuxième alinéa de l'article 281, il soit permis au leader du gouvernement de présenter une motion sans préavis et non débattue pour que l'étude de l'ensemble des crédits budgétaires, sauf ceux de l'Assemblée, soit renvoyée en commissions permanentes;

QUE les remarques préliminaires pour chacun des échanges avec les ministres soient fixées à un maximum de 5 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, de 5 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes au deuxième groupe d'opposition;

31 mars 2010

---

QUE pour chacun des échanges avec les ministres susmentionnés, un bloc de 4 minutes d'échange soit réservé aux députés du deuxième groupe d'opposition;

QUE lors de l'échange avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi qu'avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, un bloc de 5 minutes d'échange soit réservé au député de Mercier;

QUE lors de l'échange avec le ministre de la Santé et des Services sociaux un bloc de 5 minutes soit réservé au député de La Peltrie;

QUE, à tout moment, le président de l'Assemblée ou de la commission plénière puisse suspendre les travaux;

QUE, malgré l'article 20 du Règlement, la commission plénière et l'Assemblée puissent poursuivre leurs travaux jusqu'à ce que cette dernière se soit prononcée sur le projet de loi de crédits;

QUE la présente motion ait préséance sur toutes dispositions incompatibles du Règlement;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

La motion est adoptée.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### **Crédits budgétaires**

#### *Crédits provisoires*

Conformément à l'ordre adopté précédemment, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

**31 mars 2010**

---

*Étude en commission plénière*

La commission plénière entreprend l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2010-2011.

À 13 h 50, conformément à l'ordre adopté précédemment, Mme Houda-Pepin, présidente de la commission plénière, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 02.

Conformément à l'ordre adopté précédemment, la commission plénière poursuit l'étude des crédits provisoires pour l'année financière 2010-2011.

L'étude terminée, la motion pour l'adoption des crédits provisoires pour l'année financière 2010-2011 est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

Les crédits provisoires pour l'année financière 2010-2011 sont adoptés par le vote suivant :

(Vote n° 72 en annexe)

Pour : **61** Contre : **46** Abstention : **0**

M. le président de la commission plénière fait le rapport suivant à l'Assemblée :

La commission plénière a adopté en bloc, à la majorité des voix, une partie des crédits budgétaires, soit une somme maximale de 15 501 829 699 00 \$, pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2010-2011, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu.

Le rapport est mis aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

**31 mars 2010**

---

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° 73 en annexe)

Pour : **61** Contre : **46** Abstention : **0**

Mme Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose :

QUE l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 95, Loi n° 1 sur les crédits, 2010-2011;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE le projet de loi soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 74 en annexe)

Pour : **61** Contre : **46** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 95, Loi n° 1 sur les crédits, 2010-2011, est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que les crédits budgétaires pour l'année financière 2010-2011, sauf ceux de l'Assemblée nationale, soient envoyés en commissions permanentes.

La motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

**31 mars 2010**

---

En conséquence, à 18 h 28, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010, à 9 h 45.

#### SANCTION DE PROJET DE LOI

Le mercredi 31 mars 2010, à 18 h 40, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Gagnon, directeur du Secrétariat de l'Assemblée et représentant du Secrétaire général, il a plu à M. Paul-Arthur Gendreau, administrateur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 95 Loi n° 1 sur les crédits, 2010-2011.

*Le Président*

**YVON VALLIÈRES**

31 mars 2010

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur le rapport de la commission plénière qui a étudié les crédits provisoires pour l'année financière 2010-2011 :

(Vote n° 72)

**POUR - 61**

Arcand	Charest	Huot	Ouimet
Auclair	Charlebois	James	Paquet
Bachand	Chevarie	Kelley	Pigeon
<i>[Outremont]</i>	Corbeil	L'Écuyer	Reid
Bachand	Courchesne	Lehouillier	Rotiroti
<i>[Arthabaska]</i>	D'Amour	Lessard	Simard
Beauchamp	Diamond	MacMillan	<i>[Dubuc]</i>
Bergman	Drolet	Mamelonet	Sklavounos
Bernard	Dubourg	Marcoux	St-Amand
Bernier	Dupuis	Marsan	St-Pierre
Billette	Dutil	Matte	Thériault
Blais	Gagnon-Tremblay	Ménard	Tomassi
Bolduc	Gautrin	Moreau	Vallée
Boulet	Gignac	Morin	Vien
Carrière	Gonthier	Normandeau	Weil
Charbonneau	Hamad	Ouellette	Whissell

**CONTRE - 46**

Aussant	Curzi	Léger	Richard
Beaudoin	Deltell	Lemay	<i>[Marguerite-D'Youville]</i>
<i>[Mirabel]</i>	Doyer	Malavoy	Richard
Beaudoin	Drainville	Maltais	<i>[Duplessis]</i>
<i>[Rosemont]</i>	Dufour	Marceau	Robert
Bédard	Ferland	McKay	Simard
Bergeron	Gaudreault	Pelletier	<i>[Richelieu]</i>
Bérubé	<i>[Jonquière]</i>	<i>[Rimouski]</i>	St-Arnaud
Blanchet	Gauvreau	Pelletier	Traversy
Bonnardel	Girard	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>	Tremblay
Bouillé	Khadir	Poirier	Trottier
Champagne	Kotto	Ratthé	Turcotte
Charette	Lapointe	Rebello	Villeneuve
Cloutier	Leclair		

**31 mars 2010**

---

Sur le rapport de la commission plénière qui a étudié une partie des crédits budgétaires pour l'année financière 2010-2011 :

(Vote n° 73)

*(Identique au vote n° 72)*

---

Sur la motion de Mme Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant que l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 95, Loi n° 1 sur les crédits, 2010-2011, qu'elle en adopte le principe et qu'elle adopte le projet de loi :

(Vote n° 74)

*(Identique au vote n° 72)*